



Comité d'Animation pour les  
Loisirs du PErsonnel territorial de  
la Ville de Créteil

Créteil, le 24 octobre 2022.

Objet : Assemblée générale ordinaire 2022.

Cher(e) Collègue,

Conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts de notre association, et sur décision du Conseil d'Administration en date du 30 août 2022, je vous serai obligé de bien vouloir assister à l'Assemblée Générale Ordinaire 2022 qui aura lieu le :

**Jeudi 24 novembre 2022**

A partir de 18h00

Dans nos locaux au 22 rue de Mesly 94000 CRETEIL

Sont à l'ordre du jour les questions suivantes :

- Rapport moral 2021
- Rapport financier 2021
- Cotisation annuelle du CALPECC.
- Affaires diverses

Vous retrouverez en consultation, le Rapport moral et le Rapport financier, sur notre site internet <https://www.calpecc.fr> rubrique Assemblée Générale Ordinaire 2022.

Comptant sur votre participation, je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nathalie ESTIVAL-BUNOUF

---

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social : HÔTEL DE VILLE • Place Salvador Allende • 94010 Créteil Cedex

Siège administratif : 22 rue de Mesly • 94000 Créteil

Téléphone : 01 49 80 88 88 • Courriel : [calpecc@outlook.fr](mailto:calpecc@outlook.fr) • Internet : <https://www.calpecc.fr>

---

*Toute correspondance destinée au CALPECC doit être adressée à Madame la Présidente*